

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 SEPTEMBRE 2016**

*Se déroulant à l'Hôtel de Ville de la Mairie de Tassin la Demi-Lune à 20h30,*

Date de la convocation : 22 Septembre 2016

Nombres de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 33

Nombre de votants : 33

Président : Pascal CHARMOT, Maire.

Secrétaire de séance : Guillaume GIRAUD

**Nombre de conseillers présents** : 30

Caroline ACQUAVIVA, Stéphane BENAYOUN, Pierre BERGERET, Jacques BLANCHIN, Christine BOULAY, Marie-Odile BUSSON, Michel CADILLAT, Pascal CHARMOT, Isabelle CHARRIER, Laurence du VERGER, Pauline FRANCOIS, Christine GARRIGOU, Eric GAUTIER, Guillaume GIRAUD, Matthieu GRISENDI, Anne-Claire HAENTJENS, Régis LABAUNE, Christian LAFAYE, Guy LAURENT, Alice de MALLIARD, Pierre MARTIN, Anaïs NADAROU, Louis PALAZON, Katia PECHARD, Julien RANC, Corentin REMOND, Marie RIEUSSEC, Françoise ROUSSELOT, Claire SCHUTZ, François SINTES.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Nombre de conseillers absents avec pouvoir** : 3

Corinne de LAVISON BERNARD donne pouvoir à Pierre MARTIN  
Célia KAHOUADJI-MOUSLI donne pouvoir à Guillaume GIRAUD  
Olivier PONCIN donne pouvoir à Françoise ROUSSELOT

**Absent(s) sans pouvoir** : 0

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délibération n° D2014/22 portant délégations suivant l'article L2122-22 du CGCT (**P. CHARMOT**)
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 juillet 2016 (**P. CHARMOT**)
3. Convention de partenariat pour l'accueil à la Médiathèque des ateliers d'écriture de la compagnie « Les Dresseurs d'Oreilles » pour l'année 2016-2017 (**A.C. HAENTJENS**)
4. Approbation de la convention de mise à disposition gratuite de locaux à l'association UODL section Handball pour l'année sportive 2016-2017 (**A.C. HAENTJENS**)

5. Convention de partenariat entre l'Hôpital Saint Jean-de-Dieu et L'espace culturel L'Atrium de la Ville de Tassin la Demi-Lune pour des actions de médiation durant la période 2016-2020 (*J. BLANCHIN*)
6. Adoption de la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité (*J. BLANCHIN*)
7. Plan de mandat - Sollicitation de subventions pour la seconde phase de déploiement de la vidéoprotection (*F. SINTES*)
8. Plan de mandat- Sollicitation de subventions pour le déploiement des tableaux numériques interactifs dans les écoles élémentaires de la Ville (*C. SCHUTZ*)
9. Adhésion au réseau francophone « Villes Amies des Aînés » (*K. PECHARD*)
10. Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Tassin la Demi-lune au fichier commun de la demande locative social du Rhône (*K. PECHARD*)
11. Mise en œuvre de la protection fonctionnelle et substitution à l'auteur des faits insolvable, au profit d'agents de la police municipale (*C. BOULAY*)
12. Offre de reprise de Golf Only et autorisation donnée au Maire (*P. CHARMOT*)
13. Informations et questions diverses

**Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20 h30**

<b>1 - Approbation du compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délibération n°D2014/22 portant délégations suivant l'article L2122-22 du CGCT</b>
--

**Monsieur le Maire** invite les membres à se prononcer sur les principales décisions relatives à des marchés et avenants figurant au rapport.

Aucune question ou observation sur ce point.

**Dont acte.**

<b>2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 06 juillet 2016</b>
--

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à apporter sur le procès-verbal.

Aucune question ou observation sur ce point.

**Ainsi, Monsieur le Maire demande de passer au vote du procès-verbal qui est adopté à l'unanimité.**

### **3 - Convention de partenariat pour l'accueil à la Médiathèque des ateliers d'écriture de la compagnie « Les Dresseurs d'Oreilles » pour l'année 2016-2017**

**Madame HAENTJENS** donne lecture du rapport.

Cette délibération n'a donné lieu à aucun débat.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :**

- 1) **DÉCIDE** de mettre à disposition de l'Association les Dresseurs d'oreilles à titre gracieux une salle à la Médiathèque pour des ateliers d'écriture ;
- 2) **APPROUVE** la convention de partenariat à intervenir entre la Ville de Tassin La Demi-Lune et l'association « Les Dresseurs d'oreilles » pour l'année 2016/2017.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant.

### **4 - Approbation de la convention de mise à disposition gratuite de locaux à l'association UODL section Handball pour l'année sportive 2016-2017**

**Madame HAENTJENS** donne lecture du rapport.

**Monsieur RANC** demande si des travaux spécifiques doivent être réalisés dans la Villa Foch pour pouvoir accueillir convenablement l'UODL Handball.

**Madame HAENTJENS** répond que des petits travaux ont été effectués tels que la mise en place d'une carte magnétique pour l'accessibilité de la Villa, des petites réparations sur le perron en raison du fronton instable ou encore, la mise en place obligatoire d'un panneau issue de sortie. D'autre part, des parents de l'association vont rafraîchir les locaux avec de la peinture. L'association UODL Handball est sérieuse et la Municipalité lui porte toute confiance.

**Monsieur MARTIN** indique que d'autres clubs réclament également des salles d'accueil, comme l'association de Volleyball. En effet, cette association reçoit ses adversaires dans la rue vers 22H, devant le stade pour le verre de l'amitié. Monsieur MARTIN demande si cette salle ne pourrait pas être ouverte à d'autres associations de la Ville de Tassin la Demi-Lune.

**Madame HAENTJENS** répond que cette salle est dédiée à l'UODL Handball, en raison de sa proximité avec le club. Il semble compliqué, pour le volleyball, de se déplacer plus loin. Toutefois, la Municipalité entend cette demande et recherche d'autres solutions. Un travail est également fait afin de pérenniser l'équipe féminine de volleyball : en stabilisant les entraînements de cette équipe évoluant à très haut niveau et en maintenant un entraîneur de bonne facture.

**Monsieur le Maire** ajoute que le volleyball est pris en compte comme l'ensemble des autres sports. Des actions et des avancées sont mises en œuvre pour le sport. S'agissant de ces temps d'après-match, il est nécessaire d'avancer petit à petit sur les équipements de convivialité. Aujourd'hui, cette salle est accordée à l'UODL Handball. Toutefois, la Municipalité avance également avec le Volley sur d'autres aspects relatifs à l'évolution du club dans le championnat, l'animation de jeu et l'entraînement des équipes.

**Monsieur GAUTIER** précise qu'un espace de convivialité existe à l'espace sportif des Coquelicots et que des associations non directement utilisatrices de cette espace peuvent parfaitement l'utiliser, dans la limite du planning d'utilisation de cet espace. Pour certaines activités ponctuelles, cet espace sera volontiers ouvert.

**Monsieur le Maire** remercie Monsieur GAUTIER, Président du S.I.O.L., pour ces précisions. Il indique que la Municipalité travaille à des projets de qualité qui vont améliorer sensiblement la pratique du sport, dont la partie liée à la convivialité. Il confirme que le gymnase des Coquelicots est à disposition des autres pratiquants, sous réserve des contraintes de disponibilité.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :**

- 1) **APPROUVE** l'attribution d'une subvention en nature d'un montant de 4 000 € au profit de l'Association UODL Handball pour l'année sportive 2016/2017, correspondant à la mise à disposition gracieuse de locaux de la Villa Foch ;
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention définissant notamment les conditions d'occupation des locaux, et toutes les pièces s'y rapportant, applicable à compter de sa date de signature ;

<b>5 – Convention de partenariat entre l'Hôpital Saint Jean de Dieu et l'Espace Culturel l'Atrium de la Ville de Tassin la Demi-Lune pour des actions de médiation durant la période 2016-2020</b>
--

**Monsieur BLANCHIN** donne lecture du rapport.

Cette délibération n'a donné lieu à aucun débat.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :**

- 1) **APPROUVE** la convention de partenariat à intervenir entre le Centre hospitalier Saint Jean-de-Dieu et l'Espace Culturel L'Atrium de la Ville de Tassin La Demi-Lune relative à des actions de médiation en faveur des personnes en soin psychique, pour la période 2016-2020.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant.

<b>6 – Adoption de la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité</b>
---

**Monsieur BLANCHIN** donne lecture de ce rapport.

**Monsieur le Maire** précise que ce point a fait l'objet d'un échange en commission. Des candidatures, notamment d'élus et auprès de structures extérieures, ont déjà été identifiées. Ce rapport a été rédigé de manière à ne pas faire apparaître nominativement les personnes dans la mesure où celles-ci pourraient éventuellement changer, notamment en cas de changement de vice-président dans les statuts de l'association.

**Monsieur RANC** demande s'il est possible d'ajouter dans la catégorie « autres membres », un administrateur du CCAS qui n'est pas élu. Il indique qu'il est souvent reproché à ce type de commission d'être composé d'un nombre trop important d'élus. A ce titre, il souhaite savoir s'il est possible d'envisager l'ajout d'un membre ou d'un administrateur civil.

**Monsieur le Maire** propose de valider, dans un premier temps, la composition en l'état actuel, et d'envisager ensuite, un éventuel élargissement de la composition par l'ajout d'une autre personne ou par la représentation supplémentaire d'une autre institution. Il précise que le CCAS sera tout de même bien représenté avec les élus et les non élus présents au sein de cette commission.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :**

**1) DECIDE** la création de la Commission communale pour l'accessibilité selon les modalités exposées ci-dessus.

**2) DECIDE** que cette Commission sera constituée des collèges suivants, dont les membres seront désignés par arrêté du Maire :

- les élu/es : élus/es délégués/es concerné/es par la thématique de l'accessibilité,
- les associations ou organismes représentant les personnes handicapées et les personnes âgées,
- des représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville en plus des représentants de la commune ou d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif mental ou psychique ;

## 7 – Plan de mandat - Sollicitation de subventions pour la seconde phase de déploiement de la vidéoprotection

**Monsieur SINTES** donne lecture de ce rapport.

**Monsieur le Maire** souhaite revenir sur deux éléments relatifs à la sécurité :

Premièrement, concernant la sécurité des écoles depuis la veille de la rentrée scolaire et dans le cadre des recommandations et instructions ministérielles, la commune est entrée en contact avec l'ensemble des directeurs d'écoles publiques ou privées afin d'étudier les dispositifs, les actions, les procédures à mettre en œuvre. Certaines pistes sont déjà identifiées. A cet effet, la Municipalité a décidé de poursuivre l'installation des visiophones dans l'ensemble des écoles publiques et a proposé aux chefs d'établissements et aux crèches municipales, le système d'alerte silencieuse, à l'instar de ce qui a été mis en place auprès des commerçants.

Deuxièmement, concernant le plan de déploiement de la vidéoprotection, la Ville va s'engager avec un assistant à maîtrise d'ouvrage, qui rédige actuellement un projet de cahier des charges. Des prestataires devront ensuite être consultés afin de proposer leurs offres pour le déploiement de la vidéoprotection. Le déploiement se fera certainement par différentes tranches, sur environ deux ans. L'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage a reçu commande de travailler sur la question de l'implantation de la vidéoprotection aux abords des écoles publiques.

L'actualité et les questions de sécurité sont connues de tous. Monsieur le Maire souligne qu'il faut être responsable, écouter, mesurer les actions à entreprendre tout en veillant à ne pas créer de peur ou de panique dans un contexte d'ores et déjà anxiogène. L'Etat, le gouvernement, les préfectures et les Maires sont tous sur le front et font le maximum pour assurer la sécurité des citoyens. Il est donc nécessaire de mesurer ces propos afin de ne pas provoquer de malaises, de peur ou de sentiment d'insécurité plus fort, que celui déjà existant dans notre environnement. Monsieur le Maire enjoint chacun des administrés ou toute personne à avoir de la retenue et de prendre la mesure de ce qu'il faut faire et de ce qu'il ne faut pas faire. Un travail est effectué avec les acteurs concernés au premier plan par ces questions de sécurité (gendarmerie, police municipale et préfecture). Toutefois, ce travail nécessite de la discrétion afin d'être efficace et un dialogue afin de prendre les bonnes décisions. La Ville est déjà engagée sur un certain nombre d'actions et d'outils qui participeront à assurer la sécurité de nos concitoyens, des plus jeunes comme des moins jeunes, à l'école, dans la cité ou dans l'espace public de manière générale.

**Madame ROUSSELOT** indique que le déploiement de la vidéoprotection a été annoncé en priorité sur les établissements scolaires publics. A Tassin la Demi-Lune, il y a autant d'élèves accueillis dans les établissements privés que publics. Ces établissements privés sur la commune permettent d'accueillir des enfants qui ne pourraient pas être accueillis dans le public. D'autre part, Madame ROUSSELOT demande si des barrières ou un empêchement de stationner plus large ne pourraient pas être mis en place, à proximité des écoles.

**Monsieur le Maire** répond que des barrières ont déjà été mises en place, antérieurement, dans le cadre du plan vigipirate. Il précise qu'un travail est également effectué avec les établissements privés afin de pouvoir mettre en place des dispositifs de vidéoprotection. Un échange a déjà eu lieu avec l'institution Saint Joseph et le dialogue se poursuivra sur l'ensemble des écoles privées. Bien que le dispositif de vidéoprotection soit étudié pour les écoles publiques, les écoles privées font également partie de nos préoccupations. Les efforts des écoles privées et publiques en terme de sécurité seront accompagnés par la Ville.

**Monsieur SINTES** ajoute que l'ensemble des directeurs des écoles privées a été rencontré et les directeurs se sont montrés très à l'écoute. Ils souhaitent équiper les établissements d'alerte silencieuse. En ce qui concerne l'installation de barrières à proximité des écoles, des barrières ont été installées à Saint Joseph au niveau de la maternelle et du côté du collège. Ainsi qu'à l'école Prévert et à l'école Baraillon. A l'école Demi-Lune, il n'est pas possible d'installer des barrières. Enfin à Alaï, cela n'est pas nécessaire en raison de distance entre le stationnement et l'intérieur de l'établissement.

**Madame DE MALLIARD** souligne qu'un travail est effectué en collaboration avec le vice-président à la sécurité à la Région. De même, des chefs d'établissements tels que le proviseur du lycée Blaise Pascal à Charbonnières-les-Bains ont été rencontrés. Un dialogue régulier a également lieu avec l'institution Saint Joseph pour la question de la vidéoprotection. Sur le territoire de Tassin la Demi-Lune, il y a deux gares et deux lycées. Par conséquent, la Ville entre dans le dispositif de subvention tel que le conçoit le vice-président à la sécurité de la Région.

**Monsieur RANC** indique que les barrières sont bien présentes sur l'ensemble des groupes scolaires. Il précise que cela reste des barrières amovibles et que sur l'école Baraillon, les parents les déplacent souvent. Il demande si la police municipale ne pourrait pas contrôler le déplacement des barrières.

**Monsieur SINTES** répond que la police municipale passe constamment mais que certains parents sont parfois indisciplinés et continuent à déplacer les barrières.

**Monsieur RANC** ajoute qu'à l'école Prévert, la hauteur des barrières est très réduite et qu'une personne mal intentionnée, souhaitant entrer dans l'établissement, pourrait le faire sans difficulté. Il pense que cela mériterait quelques travaux d'aménagements pour la sécurité des élèves de l'école, malgré le coût important. D'autre part, Monsieur RANC souhaite savoir si le plan de déploiement de la vidéoprotection englobe ou non les caméras déployées dans les écoles.

**Monsieur le Maire** répond qu'à ce jour, la Ville attend les éléments d'analyse et d'organisation de l'assistant à maîtrise d'ouvrage, sur la question générale de la mise en place de vidéoprotection au niveau des écoles. Au moment venu, une présentation actualisée de l'ensemble des caméras sera faite. Ce déploiement pourra également être fait avec le soutien de la région ou d'autres collectivités. Différents dispositifs permettant d'améliorer la sécurité pourront être envisagés : vidéoprotection ou autres aménagements (ex : partenariat avec la Métropole pour les collèges). Des solutions sont recherchées pour l'ensemble des écoles. L'avancement se fait en fonction et avec les chefs d'établissement, en adéquation avec la capacité de chacun.

Le Maire rappelle qu'aux abords des écoles, le stationnement ne peut pas être anarchique. La verbalisation a déjà été renforcée et elle le sera encore car chacun doit se sentir concerné par ces questions de sécurité. Il s'agit de l'affaire de tous. La Municipalité a en tête qu'il est nécessaire d'apporter une réponse à chaque établissement. L'Etat a annoncé une enveloppe financière au niveau national de 50 millions d'euros. La Ville va solliciter ce fond. A l'occasion du rendez-vous régional de la sécurité, le préfet délégué à la sécurité a entendu et a soutenu l'initiative de la commune notamment sur la vidéoprotection. Il a indiqué son souhait et son intérêt pour que le dossier de la Ville soit examiné dans les meilleures conditions possibles.

**Monsieur RANC** indique qu'il distingue l'enveloppe vidéoprotection « pure » et l'enveloppe vidéoprotection « école ». Monsieur RANC explique qu'il a suivi le Forum régional de la sécurité de début septembre à Tassin la Demi-Lune et notamment l'intervention du Président GUILLOTEAU relative à la vidéoprotection. M GUILLOTEAU a expliqué que Nice était la Ville la plus vidéosurveillée de France et que cela n'a pas empêché l'attentat de juillet, puisqu'en matière de sécurité, le risque zéro n'existe pas. Monsieur RANC indique qu'il a davantage confiance en l'homme qu'en des caméras qui ne permettent pas d'interventions directes. Les 200 000 € pourraient permettre d'embaucher de nouveaux effectifs dans la Police municipale tassilunoise, qui est actuellement limitée à douze agents.

**Monsieur le Maire** répond que le parallèle entre l'installation de la vidéoprotection et l'attentat de Nice est maladroit. Tout le monde est conscient des limites de la vidéoprotection. Néanmoins, de plus en plus de communes vont en ce sens et l'installation de la vidéoprotection permet d'apporter plus d'éléments qui sont utiles aux enquêtes, pour arrêter des individus ou pour démanteler des réseaux. A savoir, les forces de l'ordre étaient entrainées à Nice à faire face à un camion rempli d'explosifs, et non à un camion se jetant dans la foule. Il s'agit d'une réalité nouvelle à laquelle personne n'était préparé. En ce sens, mettre plus d'agents des forces de l'ordre dans la rue ne semble pas viable, à moins d'avoir un agent par habitant, sous réserve qu'il soit suréquipé afin de pouvoir faire face à une bombe. Le propre du terroriste est d'agir là où on ne l'attend pas.

Notre mission est de ralentir, dissuader et de trouver le juste équilibre entre les moyens, les situations, le contexte.

Dès le début du mandat, la Municipalité a travaillé aux renforcements des moyens de sécurité. Les effectifs de la police municipale sont passés de cinq agents de police municipale et un ASVP à douze agents, aujourd'hui. Ainsi, les objectifs prévus initialement sur la durée du mandat ont été réalisés en une année. Faire plus, oui, mais avec responsabilité et en étant capable de mener des actions sérieuses et d'agir sur l'ensemble des territoires avec des moyens appropriés. La Police municipale de Tassin la Demi-Lune est présente sur le terrain de 06H du matin à 23H00, six jours sur sept. La Municipalité a donc démontré que la priorité était également mise sur la présence

humaine. Il faut à ce stade maintenir ce niveau de présence et de moyens, sauf si nous constatons une véritable nécessité ou des défaillances dans les systèmes de protection mis en œuvre. Aujourd'hui, la Ville répond manifestement aux besoins des habitants. Monsieur le Maire conclut en indiquant que le point de vue de Monsieur RANC sur la vidéoprotection a évolué par rapport aux mois précédents.

**Le Conseil Municipal :**

- 1) **DÉCIDE** de valider le plan de financement prévisionnel relatif à la seconde phase du déploiement de la vidéoprotection.
- 2) **DIT** que des crédits sont inscrits au budget 2016 et que d'autres crédits seront inscrits sur les budgets des années à venir en section investissement.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonction à solliciter les subventions auprès des partenaires potentiels.

Après en avoir délibéré par :

- **30 voix POUR**
- **3 ABSTENTIONS : Stéphane BENAYOUN / Laurence DUVERGER / Julien RANC**

<b>8 – Plan de mandat - Sollicitation de subventions pour le déploiement des tableaux numériques interactifs dans les écoles élémentaires de la Ville</b>
---

**Madame SCHUTZ** donne lecture de ce rapport.

Cette délibération n'a donné lieu à aucun débat.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :**

- 1) **DÉCIDE** de valider le plan de financement prévisionnel relatif au déploiement des tableaux numériques interactifs dans les écoles élémentaires de la Ville de Tassin la Demi-Lune.
- 2) **DIT** que des crédits sont inscrits au budget 2016 et que d'autres crédits seront inscrits sur les budgets des années à venir en section investissement.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonction à solliciter les subventions auprès des partenaires potentiels.

<b>9 – Adhésion au réseau francophone « Villes Amies des Aînés »</b>
--

**Madame PECHARD** donne lecture de ce rapport.

**Madame DUVERGER** indique que, comme elle l'a déjà évoqué lors de la dernière commission Solidarité, elle demande en quel sens la Ville de Tassin la Demi-Lune se prétend « Villes Amies des Aînés », alors que la même année, le service d'aide à domicile est supprimé. Elle ajoute qu'elle



suppose que la réponse qui va lui être donnée sera « que les usagers ont été rencontrés et que la sortie du personnel est gérée au mieux ». Madame DUVERGER indique que toutefois, des personnes retraités et/ou âgées rencontrées indiquent qu'elles se sentent isolées et sans soutien de la part de la Ville. La semaine « bleue » touche peu de personnes ; au thé dansant, il y avait environ entre 50 et 60 personnes, soit peu par rapport à la population susceptible d'y participer. Elle demande si des projets de grandes envergures ne pourraient pas être envisagés. Concernant cette association, les objectifs restent intéressants mais il ne semble pas nécessaire d'adhérer à une association internationale, afin de parvenir à ces objectifs. Au vu de ces éléments, Madame DUVERGER indique que le groupe votera « contre ».

**Monsieur le Maire** indique que les commissions sont le lieu pour effectuer des propositions, notamment sur des projets de plus grande envergure. Concernant les aînés de la commune, la Municipalité a démontré que de nouveaux services avaient été engagés. Il n'est donc pas nécessaire de revenir sur la question du SAAD. La navette et le chèque seniors, projets d'envergure, ont également été mis en place. D'autres idées et propositions sont toutefois les bienvenues.

**Madame PECHARD** ajoute que la Municipalité travaille actuellement à l'augmentation de la fréquence des navettes fonctionnant sur tous le territoire de la Ville jusqu'à la clinique du Val d'Ouest. Pour le moment, elle fonctionne sur deux demi-journées. Le but étant d'ajouter d'autres demi-journées, à compter de janvier 2017. Ces navettes sont un véritable accompagnement physique de nos aînés et leur évitent la contrainte de se déplacer ou d'utiliser les transports en commun.

#### **Le Conseil Municipal :**

- 1) **APPROUVE** l'inscription au réseau francophone « Villes Amies des Aînés » et la désignation du CCAS de la Ville de Tassin la Demi-Lune comme gestionnaire.
- 2) **SOLLICITE** le CCAS de la Ville pour le financement de l'adhésion annuelle s'élevant à 420 € pour l'année 2016.
- 3) **DESIGNE** Madame Katia Pechard (Adjointe au Maire, Déléguée à l'action sociale, aux seniors, à la solidarité) en tant que représentante de la Ville auprès du réseau francophone « villes Amies des Aînés » ainsi qu'un suppléant, qui sera un professionnel qualifié employé du CCAS.

Après en avoir délibéré par :

- **30 voix POUR**
- **3 voix CONTRE : Stéphane BENAYOUN/Laurence DU VERGER/Julien RANC**

<b>10 – Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Tassin la Demi-Lune au fichier commun de la demande locative sociale du Rhône</b>
---

**Madame PECHARD** donne lecture de ce rapport.

Cette délibération n'a donné lieu à aucun débat.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :**

- 1) **DÉCIDE** d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Association de gestion du Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône.
- 2) **DÉCIDE** de désigner Katia PECHARD, titulaire et Caroline ACQUAVIVA, suppléante, pour représenter la ville au sein de l'Assemblée générale de l'association de gestion du Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône.
- 3) **DIT** que le fichier commun sera géré par le CCAS de Tassin la Demi-Lune.
- 4) **SOLLICITE** le CCAS pour le règlement de la cotisation annuelle.
- 5) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association de gestion du Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône conclue pour une durée d'un an, à compter de sa date de signature.
- 6) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Préfet du Rhône.

**11 – Mise en œuvre de la protection fonctionnelle et substitution à l'auteur des faits insolvable, au profit d'agents de la police municipale**

**Madame BOULAY** donne lecture de ce rapport.

Cette délibération n'a donné lieu à aucun débat.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :**

- 1) **APPROUVE** la mise en œuvre de la protection fonctionnelle au profit des quatre agents de police municipale de la Ville de Tassin la Demi-Lune.
- 2) **AUTORISE** le versement par la Ville de 250 € par agent, soit 1000 € en totalité, au titre des dommages-intérêts.
- 3) **DIT** que les crédits ont été prévus au BP 2016 de la Ville
- 4) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**12 – Offre de reprise de Golf Only et autorisation donnée au Maire d'acquérir le foncier**

**Monsieur le Maire** donne lecture de ce rapport.

**Monsieur LAURENT** demande s'il s'agit de l'achat des terrains seuls. On lui répond que oui. Monsieur Laurent poursuit donc en précisant que si des exploitants doivent être trouvés par la suite, Il sera bon de prendre l'avis de spécialistes du monde du golf.

**Monsieur le Maire** indique que des spécialistes ont bien été rencontrés : des associés et gérant du site de la Tour de Salvagny ont notamment souligné l'intérêt de l'existence de golfs à neuf trous dans l'environnement et dans la pratique du golf. Ce projet a de l'intérêt et un exploitant aura

loisir de se positionner et de porter ce projet. Afin que cette activité ait un meilleur développement, des perspectives sont déjà établies dans le permis de construire, comme la possibilité de couvrir le practice qui aurait un intérêt évident pour le projet sur le plan économique et pratique. La question de la restauration est également abordée et apportera un complément en terme de service, permettant de sécuriser le futur projet vis-à-vis d'un exploitant.

Un porteur de projet de reprise a été rencontré afin d'évoquer le devenir du site : il semble intéressé et disposé à faire une offre, dans le but de travailler dans la continuité et dans l'amélioration de l'existant. Monsieur le Maire espère que ces différentes propositions rencontreront l'intérêt des juges de la liquidation.

**Monsieur LAURENT** souhaite connaître le motif de la faillite.

**Monsieur le Maire** lui répond qu'une rencontre a eu lieu avec l'ancien propriétaire. Pour lui, deux raisons majeures :

-Les conditions de démarrage de l'activité n'ont pas été idéales : saison moins porteuse et mauvaises conditions climatiques. En ce sens, la couverture du practice semble être un avantage pour l'avenir.

-Il y a également la responsabilité de gestion.

L'ensemble de ces facteurs ont entraîné une impossibilité de poursuivre l'activité. Les investissements ont atteint leurs limites, en termes de capacité financière. Toutefois, il y a bien eu une rencontre entre l'offre et la demande : il y a eu 1700 adhérents et l'école de golf comptait environ 80 enfants. Ainsi, les conditions de départ de l'activité étaient réunies mais le calendrier n'était pas optimum.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :**

- 1) **AUTORISE**, dans le cadre de cette liquidation judiciaire, l'acquisition des biens immobiliers ci-dessus au prix de 150 000 € plus frais, droits et honoraires notariés liés à la vente.
  
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires, notamment auprès du juge commissaire et à signer l'acte d'acquisition auprès du notaire désigné, si la proposition de la Ville devait être retenue par le juge Commissaire.

## 13 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Questions et informations sur l'Université Tous Âges (U.T.A.):

**Madame ROUSSELOT** souhaite avoir une information sur la diversification de l'offre culturelle et la construction de partenariats avec différentes institutions de l'agglomération. Elle demande ce qu'il en est du partenariat avec l'U.T.A., annoncé dans la plaquette, pour lequel 300 personnes étaient intéressées et venaient aux conférences.

**Madame HAENTJENS** répond que l'U.T.A., comme l'ensemble des instituts et des universités, est en difficulté financière. Elle connaît des restrictions budgétaires et n'est plus en mesure d'intervenir dans des salles payantes. L'U.T.A. ne souhaite donc pas verser une contribution financière en contrepartie de la location d'une salle de l'Espace Culturel l'Atrium.

- Questions et informations sur la rentrée scolaire et la cantine :

**Monsieur RANC** indique qu'après trois semaines de fonctionnement, des parents ont indiqué que leurs enfants en maternelle ont mangé de la viande alors que cela n'était pas prévu. En effet, l'enfant n'est pas en mesure de comprendre l'interdit parental. Les jeunes enfants ne sont pas en mesure d'affirmer un choix éducatif contrairement aux propos tenus lors du Conseil municipal de juillet dernier. Au-delà de la suppression de ce dispositif de repas de substitution, respectueux de la laïcité permettant à tous de vivre en harmonie sur le plan alimentaire, la nouvelle délégation de service public - censée permettre des économies - oblige des parents à prendre des RTT pour le déjeuner de leurs enfants et suscite un gaspillage de portions non consommées. Avec 10% de repas sans viande par jour, cela représente 360 portions par semaine, si les élèves mangent quatre jours. Concernant l'argumentaire du vademécum de l'A.M.F. sur la laïcité : après quelques recherches, il ne prône pas la suppression des repas de substitution et laisse la latitude aux communes en demandant de laisser le plus de choix possible aux enfants. Maintenant que la délégation de service public est signée, il n'est pas possible de revenir en arrière. Toutefois, un aménagement est sans doute nécessaire au vu des difficultés rencontrées sur le terrain. Les agents devraient être autorisés à demander aux parents si leur enfant mange ou non de la viande, sur le même système de liste.

D'autre part, Monsieur RANC demande s'il est possible d'avoir un point général sur la rentrée scolaire indépendamment des questions de la sécurité.

**Madame SCHUTZ** indique que la rentrée scolaire s'est bien passée. Il y a une ouverture de classe au Barailon en Maternelle et une ouverture de classe à Leclerc. A Prévert, l'effectif est maintenu à sept classes comme à Berlier Vincent. A Demi-Lune, il n'y a pas eu de changement avec les cinq classes. A Alai, il n'y a pas eu d'ouverture de classe. Toutefois, le déménagement du dispositif U.L.I.S. (unité localisée pour l'inclusion scolaire) de Leclerc vers Alai a créé un changement : en effet, une nouvelle classe est occupée au niveau des élémentaires. Ce déménagement a eu lieu car le dispositif U.L.I.S. réunit douze enfants avec des troubles cognitifs, au milieu de 300 autres élèves d'élémentaires. Cela devenait donc difficile, ces enfants avaient une forte pression. Ainsi, l'inspecteur a décidé de déménager cette classe à Alai. Par la même occasion, il y a eu le déménagement du Centre Médico-Scolaire à l'école d'Alai, dans les deux salles prévues à cet effet. L'école Leclerc gagne donc de la place, et cela permet la mise en place de la salle des maîtres. La rénovation viendra par la suite avec le projet d'extension Leclerc – Prévert.

En ce qui concerne la cantine, la Municipalité a effectué deux réunions internes :

- une réunion de surveillants, la veille de la rentrée scolaire, pour informer les 40 surveillants et leurs référents des consignes à suivre, et leur donner consigne de faire confiance à la parole de l'enfant sur ce qu'il souhaite manger ou pas.

- des informations dans toutes les maternelles pour indiquer aux A.T.S.E.M.. les mêmes consignes. Ce choix de menu « unique » sert justement à ne pas tenir de « listes ». Toutefois, les parents peuvent rappeler à leurs enfants le matin ce qu'ils doivent manger ou non et les parents peuvent aussi choisir de ne pas inscrire leur enfant à la cantine ce jour-là. D'après les premiers relevés, les inscriptions à la cantine, même les jours où il y a du porc, sont plutôt en hausse.

Concernant le gaspillage, la société délégataire a dû produire début septembre ce qui était indiqué dans l'appel d'offre. Très vite ensuite, une étude « de restes » a été mise en place. A l'issue de cette étude de restes, des conclusions pourront être faites et les quantités seront adaptées, si nécessaire. Aujourd'hui, une commission gaspillage est pilotée par le CCAS et Jacques BLANCHIN : tous les plats non ouverts et non réchauffés peuvent bénéficier à des associations.

**Monsieur le Maire** ajoute que la rentrée scolaire s'est bien passée dans toutes les écoles et que la Municipalité peut être satisfaite.

- Informations et questions sur le Pacte de Cohérence Métropolitain :

**Monsieur le Maire** indique que la Ville a manifesté son intérêt sur six propositions, notamment :

-La proposition n°1 est un échange d'informations et une coordination sur l'action sociale entre la Métropole et la Ville. Le projet de créer un Pôle Social Solidarités Ville/Métropole a été déposé auprès de la Métropole.

-La proposition n°2 concerne l'accueil, l'information et l'orientation de la demande sociale.

-La proposition n° 10 relative à l'accompagnement dans la maîtrise du développement urbain.

-La proposition n° 19 sur le développement de synergies intercommunales en matière de lecture publique.

-La proposition n° 20 sur le développement des coopérations en matière de politique culturelle. Et, la proposition n° 21 relative au développement des coopérations en matière de sport.

Sur certaines thématiques, notamment les deux dernières, il y a eu un échange organisé entre la Métropole et certaines communes. Cela démarre lentement mais prochainement, au niveau de la conférence Territoriale des Maires, sera présenté le volet relatif au champ social, précédé d'une conférence territoriale entre les Directeurs Généraux des Services (C.T.D.GS) sur le même sujet. En effet, il est nécessaire d'associer et de travailler avec les D.G.S. qui sont totalement investis dans la mise en place du Pacte de Cohérence Métropolitain.

Monsieur le Maire indique que le Pacte de Cohérence Métropolitain est une avancée. Ceci dit, il manque de souffle. L'ampleur du processus se voulait grande mais il a été mal apprécié par la Métropole qui a voulu mettre en place ce Pacte, dans la précipitation. Monsieur le Maire espère qu'un intérêt réel sera tiré pour le territoire de la Ville, qui participe aux échanges lorsque cela correspond aux thématiques mentionnées ci-dessus. Des politiques importantes de proximité, intéressant les communes, présentent un flou ou une négligence de la part de la Métropole, notamment dans le domaine sportif ou de l'enseignement artistique. L'Ecole de Musique de la Ville est donc inquiète car elle attend, depuis un an, pour pouvoir se projeter concernant sa mission. Sur l'économie, la Métropole a dernièrement pris une position différente de celle de la région en adoptant un Schéma de Développement Urbain Commercial sans intégrer les prérogatives de la région.

Au niveau local, la Ville a reçu un avis négatif à sa demande de dérogation auprès de la Métropole pour augmenter un seuil de surface commerciale de vente de 300 m<sup>2</sup> à 1000 m<sup>2</sup> afin d'accueillir un projet commercial de qualité, en bas de la rue Victor Hugo. Il est donc regrettable que la demande de dérogation n'ait pas été satisfaite au détriment d'une dynamique et des projets accompagnés par la Ville. Toutefois, à une centaine de mètres, dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement, un projet de 5 000 m<sup>2</sup> de surface commerciale devrait voir le jour dans les mois ou années à venir. Monsieur le Maire espère qu'il n'y a pas de lien de cause à effet entre le refus de la demande de dérogation de Tassin la Demi-Lune et ce nouveau projet d'implantation de surface commerciale de 5000 m<sup>2</sup> à venir. Les démarches auprès du vice-président de la Métropole en charge de ces questions continuent afin de démontrer l'intérêt d'accompagner la Ville sur cette question économique. La Ville de Tassin la Demi-Lune est identifiée, dans le S.C.O.T., comme polarité urbaine dans le secteur entre le Valvert et le bas de l'avenue Victor Hugo. Il serait donc bénéfique que la Ville soit en mesure de soutenir les projets des entreprises et d'implantations d'entreprises. La Ville est très satisfaite de l'offre dynamique et complète d'hôtellerie sur le territoire (500 chambres), notamment avec la dernière ouverture de l'enseigne B&B. Le secteur économique de la Ville est très important, il est donc nécessaire de pouvoir accompagner les projets en cours. Monsieur le Maire suggère à l'ensemble des élus ayant un contact auprès de la présidence de la Métropole de soutenir l'action de la Ville dans ces domaines.

- Informations et questions diverses sur l'installation du manège :

**Monsieur REMOND** rappelle l'installation récente d'un manège avec des chevaux de bois sur la Place Pérabut. Ce manège a nécessité un long travail, notamment quant-à son emplacement, la recherche du forain. Avec le beau temps actuel, ce manège est une réussite et il est largement plébiscité par nos jeunes concitoyens.

Il n'y a pas d'autres informations et questions.  
Monsieur le Maire lève cette séance à 22h05.

**Fait à Tassin la Demi-Lune, le 28/09/2016**

**Le secrétaire de séance,  
Guillaume GIRAUD**

**Le Maire,  
Pascal CHARMOT**